

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2023

N° 2023-017

L'an deux mil VINGT TROIS, le DIX SEPT du mois de MARS, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTHIER-DARCET, Conseillère Municipale.

Date de Convocation :

11/03/2023

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET

Date d’Affichage :

11/03/2023

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés : Messieurs Philippe HERITIER, David PETITON

Pouvoirs :

- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT  
- Monsieur David PETITON à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

**OBJET : TRANSFERT DE CREDITS SOUS LA NOMENCLATURE M57 – ANNEE 2023**

Le Conseil Municipal a la possibilité de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L. 5217-10-6 du CGCT.

Madame GAUTHIER-DARCET propose d'appliquer le taux de 7,5%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter la possibilité de virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre,
- fixent le taux maximal à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

**Le Maire**

**Olivier de CONIHOUT**



Véronique DEPREUX,  
1er adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Depreux', written over a horizontal line.